



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2020-12-11

Aides communales
pour l'acquisition
de vélos à assistance
électrique

DATE DE
CONVOCATION
11 septembre 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 décembre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice 33
Nombre de présents..... 28
Nombre d'absents 0
Procurations 5
Nombre de votants 33

" L'an 2020, le 17 décembre, à 18h30" le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique CAP, Maire.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOHEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Olivier LEBOSEQUAIN, David MOAN, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etaient absents :

Etaient représentés :

Françoise MORVAN à Nathalie BATHANY, Stéphane MICHEL à Raymond-Jean LAURET, Brigitte DENIEL à Michel CORRE, Catherine BOTHUAN à Claire LE VOT, Aude BURGER-CUZON à David MOAN

Secrétaire de séance : Monsieur Romain ABGRALL

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2020-12-11

Aides communales pour l'acquisition de vélos à assistance électrique

Rapporteur

Yvan LACHUER, Conseiller municipal délégué

Exposé :

La commune de Plougastel Daoulas est fortement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion du développement durable au travers d'un programme de subventions pour accompagner les projets des particuliers. Un budget significatif est consacré chaque année à ces actions.

Pour favoriser la réduction des gaz à effet de serre, la commune souhaite compléter sa démarche en allouant une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) aux particuliers majeurs résidants sur la commune de Plougastel ; cette prime permettant, le cas échéant, de déclencher l'aide de l'Etat correspondante.

La prime communale pour l'achat d'un VAE :

La prime communale est allouée pour l'achat d'un VAE selon l'une ou l'autre des options suivantes :

- 1) Une prime communale de 150 €, sans conditions de ressources.
- 2) Une prime communale de 200 €, soumise à conditions de ressources, si les revenus du foyer sont inférieurs à 13 489 € par part fiscale.

La prime communale est limitée à 1 vélo par an et par foyer.

Date d'effet : sont concernés par la prime communale les achats de VAE effectués à compter du 1^{er} décembre 2020. Les demandes de prime VAE peuvent être adressées à la Mairie dans les 3 mois qui suivent la date de facturation.

L'aide de l'Etat pour l'achat d'un VAE :

En complément de la prime communale, l'acheteur d'un VAE pourra bénéficier de l'aide de l'Etat si les revenus du foyer sont inférieurs à 13 489 € par part fiscale.

Dans le dispositif existant, l'aide de l'état est du même montant que l'aide communale, soit 200 €.

Conditions de forme :

L'octroi de la prime communale VAE sera conditionné au dépôt à l'accueil des Services Techniques de la Mairie, d'un dossier complet comprenant :

- Un formulaire de demande de prime et son questionnaire complété,
- Une attestation sur l'honneur du bénéficiaire l'engageant sur un an :
 - A ne percevoir qu'une seule prime,
 - A ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime,
 - A fournir la preuve dans un délai d'un mois suivant la demande des services de la Mairie, qu'il est bien en possession du vélo à assistance électrique acquis avec la prime.

- Une copie de la facture d'achat du vélo électrique à son nom propre
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- Un relevé d'identité bancaire

Le formulaire de demande de prime ainsi que le modèle d'attestation sur l'honneur seront disponibles à l'accueil des services techniques.

Le versement se fera par mandat administratif, dans la limite des crédits disponibles au budget annuel pour cette dépense.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le dispositif des aides selon les dispositions énoncées,
- de mettre en œuvre ce dispositif à partir du 1^{er} décembre 2020,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entendue(s) la (les) :

Commission 3 UTDD 2020-2026 du 10-12-2020

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 10-12-2020

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote.....	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 17 décembre 2020

Le Maire,
Dominique CAP



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 24-12-2020
Publié le 24-12-2020
Notifié le 24-12-2020

